



## MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL

### relatif à la reconstruction de la cabane du Platy

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation un crédit pour la reconstruction de la cabane du Platy et de son couvert.

#### I. INTRODUCTION

La cabane du Platy, sise sur l'art. 3327 RF à l'Allée du Château 21, est très appréciée pour l'organisation des manifestations privées, publiques et d'entreprises. Son emplacement à proximité des terrains de foot, de la place de jeux, de l'étang, de la forêt, son éloignement des habitations ainsi que son grand couvert sont les raisons principales de son succès. Toutefois, le manque de confort limite son utilisation en-dehors de la période estivale. La vétusté des lieux nécessite une reconstruction de la partie habitable tout en conservant son emplacement adéquat qui implique des mesures constructives particulières, en raison de sa proximité avec des éléments végétaux protégés. La cabane est actuellement louée entre 100 et 150 fois par année. Le site est également un des seuls lieux de la Commune adapté pour les grandes manifestations se déroulant à l'extérieur.

Le Conseil communal a présenté un message pour un crédit d'étude de CHF 130'000.- lors de la séance du Conseil général du 3 juin 2025. La Commission financière a préavisé défavorablement cette demande qui a toutefois été acceptée par le Conseil général moyennant la correction du montant à CHF 100'000.-.

Une commission de bâtisse, composée de quatre représentants issus des groupes politiques du Conseil général, ainsi que du Conseiller communal François Grangier et de la Conseillère communale en charge du dossier Valentina Marthaler, a été constituée au mois d'août 2025 et s'est réunie à trois reprises afin de suivre l'avancement du projet et opérer les choix nécessaires à la bonne conduite de celui-ci.



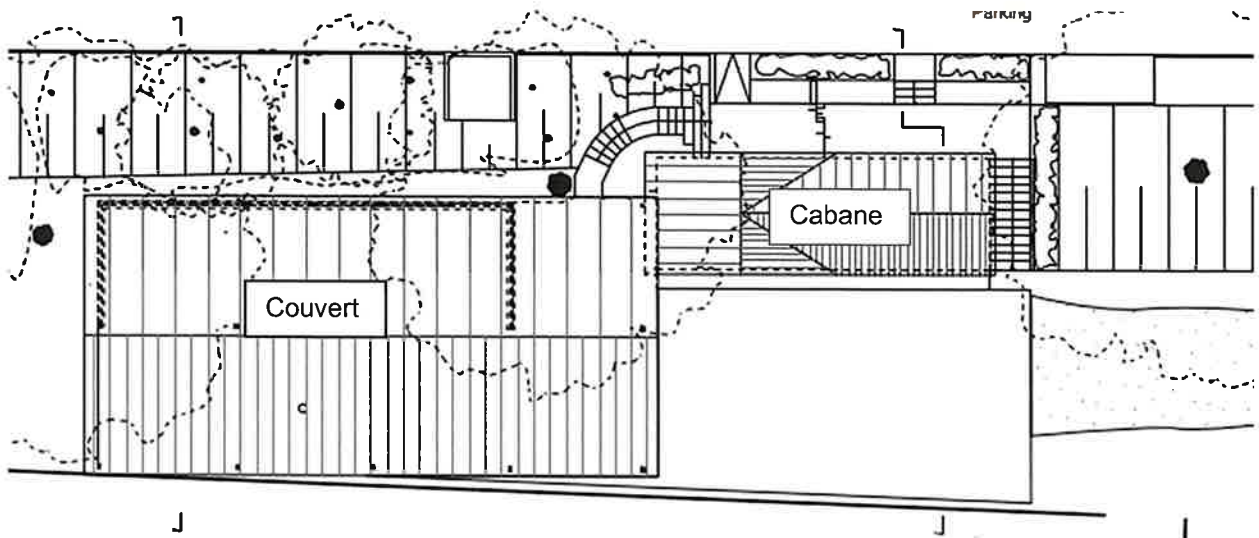


Figure 1 : Situation existante

Dans le cadre du développement du projet, les mandataires, la Commission de bâtisse et le Conseil communal ont pris en compte les remarques du Conseil général émises lors de sa séance du 3 juin 2025. Le projet a été étudié avec rigueur notamment au niveau des coûts, des besoins de la population et du développement durable. Une attention particulière a été portée sur le choix de matériaux robustes nécessitant peu d'entretien.

## II. DESCRIPTION DU PROJET

La reconstruction de la cabane prévoit une augmentation de la surface du côté est. Quant à la surface du couvert, elle est légèrement réduite afin de libérer un espace de circulation piétonne le long du terrain de foot.

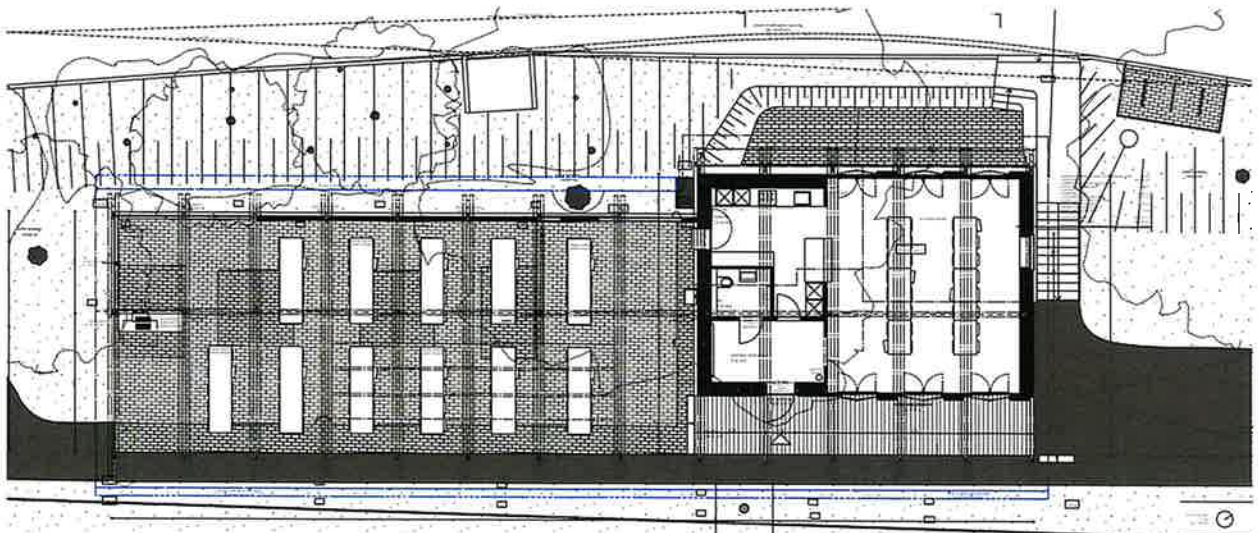


Figure 2 : Projet rez supérieur

Comme mentionné précédemment, l'emplacement actuel de la cabane est tout à fait adapté à son utilisation, raison pour laquelle son maintien est une priorité. La cabane étant située à une distance non réglementaire d'une haie et d'arbres protégés, une démolition complète lui ferait perdre la garantie de la situation acquise. Il est dès lors impératif de conserver le rez inférieur et les fondations du couvert et de les renforcer. Les murs et dalles du rez inférieur sont maintenus

dans leur grande majorité, toutefois la dalle à hourdis réalisée sur les locaux sud doit être remplacée par une nouvelle dalle en béton armé se prolongeant sous la nouvelle partie du bâtiment. La dalle qui est maintenue sur la partie nord devra être renforcée avec des lames de carbone. La mise en œuvre de reprises en sous-œuvre des fondations existantes et la mise en place de poteaux intérieurs au rez inférieur avec des fondations ponctuelles sont nécessaires pour reprendre les efforts statiques.

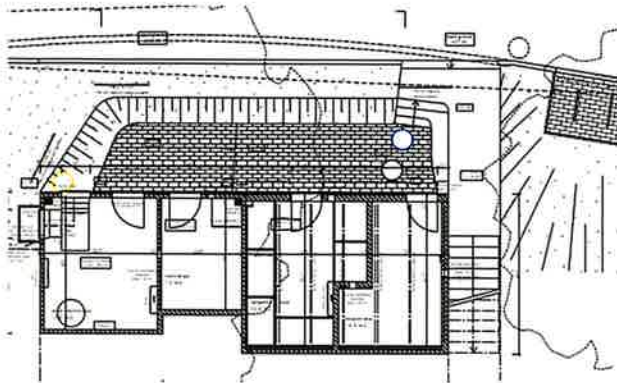


Figure 3 : Projet rez inférieur

Au rez inférieur, le projet conserve les surfaces existantes en les réorganisant afin d'optimiser les possibilités de rangement. Les éléments techniques sont regroupés dans un même local. Les WC publics sont supprimés car un nouveau WC sera aménagé à proximité de l'étang dans le cadre du projet de réaménagement de l'espace public de la partie sud du centre sportif du Platy.

Au rez supérieur, le nouveau volume est prévu en bois dans un souci écologique et pour conserver un langage de « cabane ». La surface de la cabane de 90 m<sup>2</sup> (actuellement 50 m<sup>2</sup>) comprend un espace de réception pouvant accueillir confortablement 40 personnes, une entrée/vestiaire, une cuisine aménagée et équipée, ainsi qu'un WC. Le couvert d'environ 150 m<sup>2</sup> (actuellement 200 m<sup>2</sup>) est planifié, comme actuellement, à côté de la cabane, mais il sera également prolongé devant celle-ci et fera office de porche d'entrée. La nouvelle disposition permettra d'accueillir autant de places assises qu'actuellement. Le couvert sera équipé d'un grill et d'un évier.

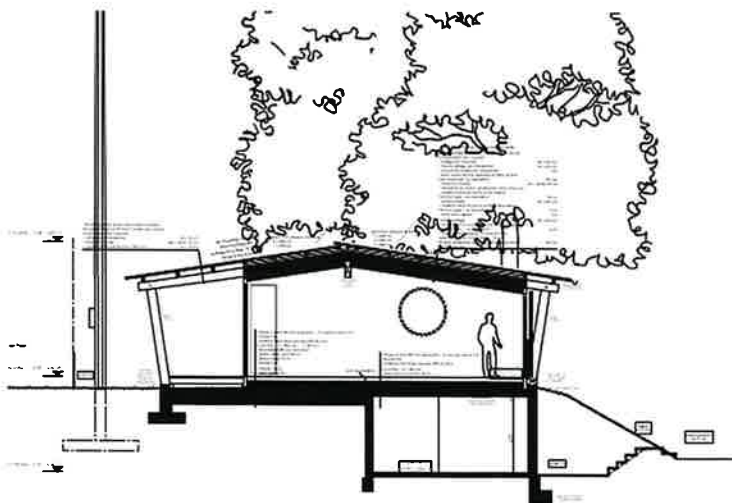


Figure 4 : Coupe

Le revêtement de toiture est prévu en plaques fibrociment ondulées car ce matériau est compatible avec une faible pente, relativement bon marché et plus silencieux qu'une tôle en cas de pluie.

Afin d'amener de la lumière sous le couvert, une zone de toiture est prévue en plexiglas translucide.

Au niveau des aménagements extérieurs, une digue végétale de 50 cm de hauteur doit être créée autour de l'espace d'accès au rez inférieur afin de protéger les locaux contre les eaux de ruissellement du parking existant. L'accès principal à la cabane, au rez supérieur, se fera par un chemin en gravier dur (surface perméable et accessible aux PMR). La partie couverte devant la buvette aura un revêtement de sol en bois. Quant au revêtement de sol du couvert, il sera réalisé en pavés. Une piste de pétanque est prévue dans le prolongement du couvert.

### III. DEVELOPPEMENT DURABLE

Afin de respecter la législation en vigueur (devoir d'exemplarité), l'enveloppe du bâtiment présentera une qualité équivalente aux prescriptions Minergie P, mais sans la certification et sans ventilation. Le chauffage sera assuré par une pompe à chaleur air-eau. Tenant compte de la qualité thermique de l'enveloppe, la puissance du chauffage sera très réduite (5 kW).

S'agissant de la fourniture de bois, une partie sera récupérée des constructions existantes, notamment les pannes et chevrons du couvert pour le nouveau lattage et les contreventements. Le solde proviendra des forêts de la région. Les Services extérieurs de la Commune récupéreront également tout le bois qui pourra leur être utile.

Les surfaces en pavés seront réalisées avec les pavés existants.

Le mobilier extérieur sera conservé pour le couvert. Les opportunités seront analysées pour équiper la cabane avec du mobilier et de la vaisselle de récupération.

Une installation photovoltaïque est prévue sur le pan sud de la cabane. Après avoir analysé plusieurs variantes de dimensionnement, il a été estimé que la plus pertinente correspondait à une puissance de 12.5 kW pour une surface de 55 m<sup>2</sup>. Selon les exigences énergétiques en vigueur, seul 1.2 kW sont obligatoires.

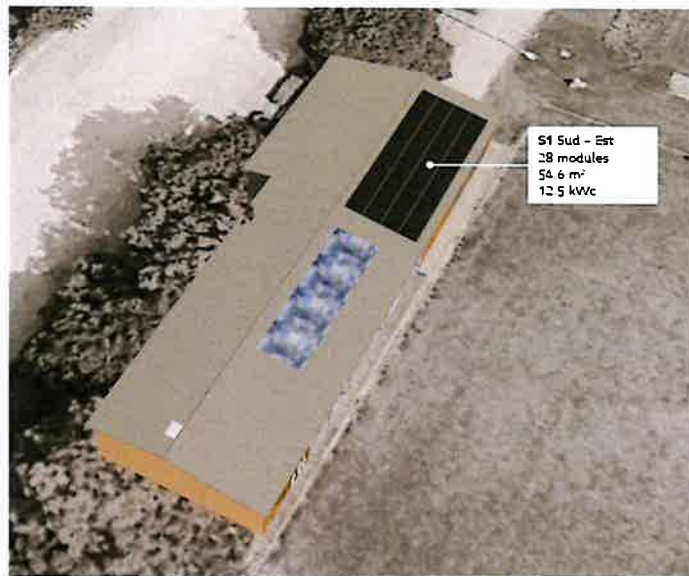


Figure 5 : Simulation installation PV

## IV. COÛTS

### 1. Coûts engagés

Le montant de CHF 100'000.00 TTC accordé le 3 juin 2025 par le Conseil général a permis de réaliser les phases SIA 32, 33 et 41, soit de financer les études nécessaires au développement du projet, la mise à l'enquête et la phase des appels d'offres.

### 2. Devis général

Le devis général pour l'ensemble du projet est de CHF 1'160'000.00 TTC +/-5%. Il comprend :

- le crédit d'études validé par le Conseil général le 3 juin 2025 d'un montant de CHF 100'000.00 TTC
- et
- les prestations pour la reconstruction de la cabane et du couvert pour un montant de CHF 1'004'000.00 TTC. La répartition entre les deux ouvrages est de CHF 803'000.00 TTC pour la cabane et de CHF 201'000.00 TTC pour le couvert. Le coût moyen des deux ouvrages pour le CFC 2 Bâtiment est de CHF 704.00 TTC/m<sup>3</sup> ;

mais également,

- le mobilier, la vaisselle et un grill extérieur pour un montant de CHF 16'000.00 TTC ;
- une piste de pétanque en prolongation du couvert pour un coût de CHF 11'000.00 TTC ;
- des prestations pour l'équipement électrique du site pour un montant total de CHF 20'500.00 TTC. Le site du Platy accueillant de grandes manifestations comme la fête du 1<sup>er</sup> août, le projet intègre une adaptation de la puissance électrique permettant d'intégrer des prises extérieures et éviter des coûts d'installations provisoires chaque année. L'augmentation de 80A à 160A implique dès lors une taxe de raccordement de CHF 18'000.00 ainsi que des travaux à hauteur de CHF 2'500.00 TTC ;
- une digue de protection des eaux de ruissellement du parking qui doit être réalisée autour de l'accès au rez inférieur pour un coût de CHF 10'000.00 TTC ;
- l'alimentation pour les nouveaux WC publics pour un montant de CHF 1'500.00 TTC
- l'alimentation des mâts d'éclairage des terrains de foot pour un montant de CHF 2'000.00 TTC.

Le devis général est consolidé par 90% de l'ensemble des procédures d'appel d'offres. Les montants indiqués correspondent à l'offre la plus intéressante remise pour chaque corps de métier.

109	Forages, sondages divers	CHF	2'300.00
112	Reconstruction	CHF	34'000.00
149	Désamiantage	CHF	11'600.00
153	Raccordements électriques	CHF	2'500.00

155	Nouvelle introduction eau potable	CHF	3'500.00
159	Travaux pour sortie électrique et tableau mâts éclairage	CHF	3'500.00
211	Maçonnerie	CHF	242'000.00
211.1	Echafaudages	CHF	13'500.00
214	Construction bois	CHF	196'000.00
221.0	Fenêtres et surcadres en bois	CHF	39'500.00
221.5	Portes extérieures et intérieures	CHF	15'000.00
221.7	Ouvertures façades ouest couvert	CHF	5'000.00
222	Ferblanterie - couverture	CHF	47'500.00
225	Étanchéité	CHF	6'000.00
228	Volets bois	CHF	11'000.00
230	Installations électriques	CHF	34'500.00
239	Panneaux solaires photovoltaïque	CHF	17'500.00
240	Installations chauffage – ventilation - sanitaire	CHF	62'000.00
258	Équipement de cuisine	CHF	35'000.00
272	Serrurerie	CHF	3'500.00
273	Plan de travail extérieur récupéré	CHF	2'000.00
275	Système de verrouillage	CHF	3'000.00
281	Chapes	CHF	24'000.00
281.6	Carrelage et faïences	CHF	4'500.00
285.1	Peinture intérieure	CHF	3'000.00
287	Nettoyage et assèchement	CHF	4'200.00
289	Gestion déchets et eau chantier	CHF	4'500.00
291	Honoraires architectes	CHF	130'000.00
292	Honoraires ingénieur civil	CHF	29'500.00
293	Honoraires ingénieur électricien	CHF	9'000.00
294	Honoraires ingénieur CVS	CHF	5'000.00
296	Géomètre	CHF	3'000.00
297.1	Géologue	CHF	5'000.00
297.5	Spécialiste bois	CHF	3'000.00
421	Aménagements extérieurs	CHF	48'500.00
510	Autorisations, taxes	CHF	22'770.00
530	Assurances	CHF	4'500.00
560	Frais secondaires	CHF	4'500.00
600	Divers et imprévus, arrondi	CHF	48'630.00
900	Ameublement, vaisselle, gril électrique	CHF	16'000.00
<b>Total TTC 8.1%</b>		<b>CHF</b>	<b>1'160'000.00</b>

=====



**X. PROPOSITION**

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal invite le Conseil général à approuver le crédit de CHF 1'060'000.- TTC et à autoriser le recours à l'emprunt pour le financer.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

La Conseillère communale  
Responsable du dicastère Patrimoine, constructions et développement durable

  
Valentina Marthaler

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Secrétaire**

  
David Kaelin



**La Syndique**

  
Caroline Dénervaud

NB : les plans sont consultables sur le site internet